



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2008

MOTION DE L'ASSOCIATION SEINE-NORD EUROPE

SUR LE

PROJET DE LOI DE PROGRAMME RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sera présenté au Parlement en octobre 2008. Présenté en Conseil des ministres le 11 juin 2008, le texte de ce projet de loi exprime la forte volonté du gouvernement de mettre en place une nouvelle politique des transports plus respectueuse de notre environnement (*voir extrait ci-après*).

Ainsi, « pour le transport des marchandises, le développement de l'usage du transport fluvial, ferroviaire, du transport maritime, et plus particulièrement du cabotage, revêt un caractère prioritaire. A cet effet, l'Etat accordera, en matière d'infrastructures, une priorité aux investissements ferroviaires, fluviaux et portuaires, tout en tenant compte des enjeux liés au développement économique et à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. L'objectif est d'augmenter de 25 % d'ici 2012 la part de marché du fret non routier. »

En ce qui concerne plus particulièrement le transport fluvial, *« le canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe (...) sera réalisé (et) cofinancé dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, par la Communauté européenne, les collectivités territoriales et l'Etat, sur la période 2009-2020. »* De plus, *« le soutien de l'Etat à la batellerie sera maintenu »*.

En matière de desserte des ports maritimes : *« l'objectif est de doubler la part de marché du fret non routier pour les acheminements à destination et en provenance des ports. A cette fin, l'Etat accompagnera le développement des capacités portuaires et créera les conditions d'une desserte terrestre efficace des grands ports français par les modes de transport massifiés, ferroviaire et fluvial. »*

L'association Seine-Nord Europe se félicite de ces ambitions et note avec une grande satisfaction la confirmation de la réalisation du projet Seine-Nord Europe.

Néanmoins, face aux objectifs annoncés de report modal en faveur des modes alternatifs à la route, notre association s'interroge sur la portée de certaines dispositions prévues par le projet de loi et l'application concrète des dispositifs prévus, notamment pour le projet Seine-Nord Europe.

PORTER UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TRANSPORT FLUVIAL

1 - Si le projet de loi précise que « *le réseau fluvial composé des canaux à grand gabarit et des liaisons entre bassins sera modernisé et développé* », aucun chiffrage des ressources à mobiliser notamment au profit de VNF ne vient appuyer cette orientation. Pour atteindre les objectifs de report modal annoncés, le budget dont dispose VNF pour la modernisation et le développement du réseau fluvial magistral doit être adapté en conséquence.

Plusieurs projets, dont la réalisation a été jugée prioritaire par l'Etat, nous paraissent ainsi devoir être confirmés pour leur contribution aux objectifs de report modal ou d'amélioration des dessertes massifiées de nos ports maritimes :

- L'amélioration des caractéristiques de navigation et la sécurisation de l'ensemble du bassin de la Seine jusqu'à Nogent et de l'Oise comprenant notamment la mise à 3000 t de la petite Seine entre Bray et Nogent ;
- l'amélioration des caractéristiques de navigation du canal du Rhône à Sète ;
- la réalisation des accès directs aux ports du Havre avec l'écluse de Port 2000 et des installations de FOS 2XL à Marseille.

Il convient par ailleurs de soutenir l'implantation bord à voie d'eau de plates-formes logistiques qui participent au développement de l'intermodalité et à la croissance économique des territoires.

2 - Il est également mentionné que le « *soutien de l'Etat à la batellerie sera maintenu* ». Or la simple reconduction de l'aide accordée au Plan précédent qui comptait une année de moins se révèle insuffisante pour soutenir les dynamiques du secteur.

3 - Enfin, la mention du principe d'un débat public à l'horizon 2011 pour la liaison Moselle-Saône est absente de ce projet de loi alors qu'elle apparaissait clairement dans les conclusions des tables rondes du Grenelle de l'environnement.

Aussi approuvons nous l'avis du 21 mai 2008 du Conseil Economique et Social sur ce projet de loi qui souligne la nécessité de réaliser rapidement l'écluse fluviale de Port 2000, de renforcer le plan d'aide à la batellerie et de réaffirmer l'objectif d'un débat public sur la liaison Moselle-Saône.

Considérant ces différents enjeux, l'association Seine-Nord Europe prend aujourd'hui position en faveur :

- **du caractère prioritaire de la modernisation du réseau fluvial magistral que devra traduire le prochain contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'Etat et VNF ;**
 - **de l'amélioration des dessertes fluviales des ports maritimes et notamment de la réalisation urgente de l'écluse fluviale de Port 2000 au Havre et d'une connexion fluviale directe entre Fos 2XL à Marseille et le Rhône ;**
 - **de l'adoption d'un plan d'aide à la batellerie adapté à tous les objectifs définis dans le**
- Grenelle de l'environnement ;**
- **du principe d'un débat public sur le projet de liaison Moselle-Saône pour 2011.**

**SEINE-NORD EUROPE :
CONFORTER L'OBJECTIF DE MISE EN SERVICE POUR 2014**

Concernant la préoccupation centrale de notre association, à savoir la réalisation urgente du canal Seine-Nord Europe, le projet de loi confirme quelques décisions très attendues, mais nécessite quelques précisions sur les perspectives de mise en service de ce nouveau système de transport.

Il convient ainsi de noter avec satisfaction la confirmation d'un schéma de financement via un contrat de partenariat, qui a toujours été soutenu par notre association. Une dernière étape importante reste désormais à mettre en œuvre rapidement : la création d'une Commission intergouvernementale avec les parties prenantes wallonne et flamande.

En ce qui concerne la période de financement indiquée dans l'avant-projet de loi, s'il est compréhensible que la mobilisation des fonds nécessite d'élargir sa période de financement, il est important de réaffirmer que l'objectif de mise en service du canal Seine-Nord Europe reste fixé à 2014 ainsi que l'a rappelé le Conseil Economique et Social dans son avis du 21 mai 2008. Une mise en service en 2014 permettra également de valoriser les investissements déjà réalisés sur le futur axe Seine-Escaut, dans le Nord-Pas de Calais, dans l'Oise et sur la Seine. Ce respect du calendrier constituerait également un signal positif destiné au marché du transport et de la logistique.

A la demande de Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports et d'Henri-Michel Comet, Préfet de Picardie, Préfet coordonnateur du projet Seine-Nord Europe, notre association s'est engagée dans la démarche de gouvernance territoriale du projet souhaitée par la Commission d'enquêtes à l'issue de l'enquête d'utilité publique. Cette mission contribuera, à travers une coordination territoriale et l'animation de groupes de travail thématiques, à la fédération des acteurs territoriaux pour une bonne insertion du projet au cœur des territoires et l'optimisation de ses retombées économiques.

Considérant ces différents enjeux, l'association Seine-Nord Europe prend aujourd'hui position en faveur :

- **de la confirmation dans le projet de loi « Grenelle de l'environnement » d'un objectif de mise en service de Seine-Nord Europe en 2014 ;**
- **de la structuration du réseau de plates-formes multimodales sur le réseau Seine-Escaut permettant aux territoires de bénéficier des retombées économiques liées au projet ;**
- **de la mise en place rapide de la Commission Inter-gouvernementale Seine-Escaut ;**
- **du lancement de l'Appel Public à Concurrence (AAPC) lié au contrat de partenariat Seine-Nord Europe avant la fin de l'année 2008.**